

DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU

D-20110026

Restauration des Monuments Historiques et mise en valeur des sites archélologiques. Programme annuel 2011. Demandes de subventions. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Direction Régionale des Affaires Culturelles conviennent annuellement d'un programme de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des édifices classés au titre des Monuments Historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, ainsi que d'un programme dans le domaine de l'archéologie.

Ce programme, établi en étroite collaboration entre les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques et le Service Régional de l'Archéologie, la Direction Générale des Affaires Culturelles et la Direction Générale des Services Techniques de la Mairie de Bordeaux, permet d'identifier la liste et l'importance des travaux à effectuer.

Pour l'année 2011, le programme de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville assurera la continuité d'opérations engagées depuis plusieurs années, ainsi que de nouvelles études et de nouveaux chantiers. D'autres opérations, dont les études ne sont aujourd'hui pas finalisées, pourraient, dans le courant de cette année 2011, compléter le programme proposé.

Le programme 2011 de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville de Bordeaux, fait apparaître un montant de programmation de travaux de 1.332.802,74 € TTC, soit 1.114.386,56 € HT comme base subventionnable.

EGLISE SAINTE-EULALIE	Coût	Montants
	TTC	HT
Lancement de la maîtrise d'œuvre en vue de la restauration du clocher et de la façade ouest	140 769,20 €	117 700,00 €
	Etat (40%)	47 080,00 €
Ville	de Bordeaux (60%)	70 620,00 €

EGLISE SAINTE-EULALIE	Coût TTC	Montants HT
Restauration des châsses de la chapelle des Corps Saints	36 000 €	30 100,33 €
	4 515,05 €	
Ville de Bordeaux (85%)		25 585,28 €

COLONNES ROSTRALES	Coût TTC	Montants HT
Etude en vue de la restauration	125 580 €	105 000 €
Etat (40%)		42 000 €
Ville de Bordeaux (60%)		63 000 €

FLECHE SAINT-MICHEL	Coût TTC	Montants HT
Mission diagnostic – modélisation	59 800 €	50 000 €
Etat (40%)		20 000 €
Ville de Bordeaux (60%)		30 000 €

HOTEL DE LISLEFERME	Coût TTC	Montant s HT
Restauration sur parties protégées	418 600 €	350 000 €
Etat (15%)		52 500 €
Ville de Bordeaux (85%)		297.500 €

Par ailleurs, la restauration des façades de l'Hôtel de Ville et de la Bourse du Travail se poursuivront, sur la base des plans de financement suivants :

PALAIS ROHAN	Coût TTC	Montant s HT
Restauration des façades, solde TC1 (rue Montbazon) et TC2 (Corps de logis)	378 070,10 €	316 112,12 €
	Etat (20%)	63 222,42 €
Ville d	e Bordeaux (80%)	252 889,70 €

BOURSE DU TRAVAIL	Coût TTC	Montant s HT
Restauration de l'atrium et des façades, solde de la TF	173 983,44 €	145 471,10 €
Etat (40%)		58 188,44 €
Conseil régional d'Aquitaine (20%)		29 094,22 €
Conseil général de la Gironde (20%)		29 094,22 €
Ville de Bordeaux (20%)		29 094,22 €

En plus du soutien apporté pour les façades de la Bourse du travail, le Conseil régional d'Aquitaine est susceptible de soutenir d'autres opérations au titre de la déclinaison 2011 de la convention 2010-2014 liant la Ville et la Région pour les aides régionales à la restauration des monuments historiques.

Dans l'éventualité où le Conseil général de la Gironde soutenait également d'autres opérations que la Bourse du Travail, ces subventions viendraient alors alléger la part de la Ville sur des opérations déjà identifiées, ou permettre l'inscription d'une opération supplémentaire.

Concernant le programme de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine archéologique, le programme 2011 fait apparaître un montant de programmation de travaux de 143.000 €TTC, soit 119.565,22 €HT et porte sur les deux points suivants :

- la deuxième tranche du programme d'étude du Palais Gallien avec la poursuite des fouilles à l'été 2011.
- la troisième et dernière tranche de la reconstitution en 3D du porche roman de la cathédrale Saint-André dont la présentation au public aura lieu à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2011.

Ce programme se fait en liaison avec l'Institut Ausonius (Unité Mixte de Recherche entre le CNRS et l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux III) avec lequel la ville collabore régulièrement dans le domaine de l'archéologie.

PALAIS GALLIEN	Coût TTC
Fouilles et étude pétro-archéologique, dendro- archéologique, anthracologique, étude historique et légendaire 2t/3	125 000 €
Etat (44%)	55 000 €
Ville de Bordeaux (44%)	55 500 €
Institut Ausonius(12%)	15 000 €

Pour la réalisation du programme sur le Palais Gallien, une convention sera signée entre Ausonius (Unité Mixte de Recherche entre le CNRS et l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux III), la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Ville de Bordeaux.

CLOCHER PORCHE DE LA CATHEDRALE ROMANE	Coût TTC
Etude scientifique et reconstitution 3D 3t/3	18 000 €
Etat	6 000 €
Ville de Bordeaux	6 000 €
CUB	6 000 €

La reconstitution en 3D du porche roman de la cathédrale Saint-André a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal du 20 juillet 2009, approuvant la convention triannuelle entre Ausonius, la DRAC, la CUB et la Ville de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter les cofinanceurs ci-dessus,
- signer tout document et convention y afférant,
- à encaisser ces subventions.

Fixation des tarifs de location du Marché de Lerme et des Serrages. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant : Mesdames, Messieurs,

En 1866 la municipalité bordelaise décide de construire un petit marché couvert sur une place circulaire d'un lotissement de la fin du XVIII^e siècle. L'architecte Charles Burguet, chargé de cette construction, utilise abondamment le fer, le métal et le zinc. Ce marché sera progressivement abandonné puis fermé dans les années 1990. A partir de 2001, des activités associatives ont occupé les lieux jusqu'en 2007 où un concours a été lancé pour la réhabilitation de la halle. Les travaux ont commencé en 2009 et se sont achevés en décembre 2010. Après une rénovation mettant en valeur la structure du bâtiment, le Marché de Lerme accueillera dès 2011 des expositions temporaires et des manifestations culturelles (concerts, conférences, animations).

L'espace dit "Les Serrages", anciennement lieu de remise du matériel des commerçants, a été réaménagé pour accueillir, dans une salle d'une capacité maximale de 19 personnes, des réunions et des ateliers.

Le Marché de Lerme est géré par la Direction générale des affaires culturelles - Direction du développement, de l'action artistique et du patrimoine pour accueillir expositions et manifestations culturelles et manifestations associatives.

Pour ces utilisations, il convient de décider d'un tarif de location, sur la base des tarifs existants notamment pour la Halle des Chartrons, dont le détail figure ci-après :

	Durée	Marché de	Les Serra
		Lerme	ges
Organismes	1/2	200€	100€
Publics et	journée		
Association	Journée	380€	150€
s	2 jours	600€	200€
	Journée		
	S	1506	F06
	supplém	150€	50€
	entaires		
	Forfait		
	expositio		
	n	150€	
	hebdom		
	adaire		
	Associations b	oordelaises : - 50%	
Sociétés	1/2	400€	-
Commercial	journée		
es	Journée	700€	-
	2 jours	1000€	-

Toutefois la gratuité pourra être accordée aux groupements à but non lucratif si la réalisation de l'objet de leur occupation exclut tout acte payant et ne concerne pas la gestion d'intérêts privés. L'exonération de la redevance ne sera accordée totalement ou partiellement que si l'objet de l'occupation présente un intérêt communal certain. Dans tous les cas la gratuité ne pourra être accordée qu'après accord exprès du Maire de Bordeaux ou de l'Adjoint au Maire chargé de la culture.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2011, les présents tarifs de location.

Attribution d'une subvention à l'association Bordeaux Rock. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant : Mesdames, Messieurs,

Le Festival Bordeaux Rock à Paris se tiendra le samedi 29 janvier à la Flèche d'Or. Quatre groupes émergents bordelais accompagnés par l'association Bordeaux Rock se produiront à cette occasion : Alba Lua, April Shower, LDLF et Pendentif.

Afin d'assurer le transport des artistes, l'association Bordeaux Rock sollicite la participation de la Ville de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à attribuer à l'association Bordeaux Rock un soutien financier de 800 euros.

Cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au titre de l'exercice en cours, rubrique 30 – nature 6574.

Musée d'Aquitaine. Musée Royal de l'Afrique Centrale (MRAC). Convention de location. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant : Mesdames, Messieurs,

Du 21 mars au 21 août 2011, le Musée d'Aquitaine présentera l'exposition « Arts d'Afrique - voir l'invisible ». A cette occasion, le Musée Royal de l'Afrique Centrale de Tervuren (Belgique) a accepté de mettre à notre disposition des objets précieux culturels ou scientifiques dont la plupart sont inédits.

Les collections du Musée Royal de l'Afrique Centrale de Tervuren concernent essentiellement la République Démocratique du Congo (ex Congo Belge). Les cultures évoquées dans l'exposition ont rarement été présentées en France. Le public pourra découvrir les « objets de pouvoir » liés à la magie et à la divination, la statuaire évocatrice du culte des ancêtres ainsi que des masques d'initiation dont certains seront présentés avec leurs costumes.

Une convention stipulant les droits et obligations des parties a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce document.

CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal du reçue à la Préfecture de la Gironde le Ci-après désigné l'emprunteur, d'une part,

Et:

Le Musée Royal de l'Afrique centrale (MRAC) représenté par Monsieur Guido Gryseels, Directeur, situé 13, Leuvensesteenweg - 3080 TERVUREN - Tel.: (32) - 02/769.52.11 - Fax.: (32) - 02/767.02.42 dénommé ci-après le prêteur d'autre part.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'exposition « Arts d'Afrique. Voir l'Invisible » prévue au musée d'Aquitaine 20, cours Pasteur à 33000 BORDEAUX (France) du 21 mars au 21 août 2011, le Musée Royal de l'Afrique Centrale a accepté de mettre à disposition les objets culturels ou scientifiques mentionnés dans l'annexe 1, suite à l'acceptation des 'conditions de prêt pour expositions temporaires' par l'emprunteur et dûment signées par Monsieur François Hubert, Directeur du musée d'Aquitaine, en date du 16 août 2010.

ARTICLE 2 - DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Les oeuvres seront mises à disposition du musée d'Aquitaine à partir du 1er mars 2011 jusqu'au 15 septembre 2011 compris.

ARTICLE 3. CONDITIONS PARTICULIERES:

Afin d'assurer un bon déroulement du prêt des conditions particulières (annexe 2) seront pour certains objets rajoutées aux conditions générales. Les coûts qui en découleront seront à la charge de l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à suivre d'une manière précise ces conditions particulières. Au cas où le MRAC constaterait une négligence par rapport à ces conditions particulières, il se réserve le droit d'annuler partiellement ou complètement le prêt et de récupérer instantanément les items prêtés. Les coûts supplémentaires qu'une telle décision pourrait provoquer seraient également à la charge de l'emprunteur.

ARTICLE 4. FRAIS A LA CHARGE DE LA VILLE DE BORDEAUX (Musée d'AQUITAINE) CONFORMEMENT AUX CONDITIONS GENERALES DU 16 AOŪT 2010 CI-ANNEXEES :

- les frais d'assurance, d'emballage, de transport et de douane,
- une indemnité de prêt de 7 595 € (correspondant à 0,3% de la valeur d'assurance totale des objets -avec un minimum de 20 € par objet + une somme forfaitaire de 250 € pour les frais de dossier) Les objets ne seront mis à la disposition de l'emprunteur qu'après

versement de l'indemnité ci-dessus indiquée sur le compte du MRAC.

- les frais de soclage d'un montant de 1 754.50 € (conformément à la facture ci-jointe),
- Les frais de déplacement aller-retour, de séjour, d'assurance voyage ainsi que les per diem fixés à 50 € par jour du convoyeur qui accompagnera à l'aller les œuvres pour le déballage et l'installation de l'exposition, et au retour pour les constats d'état et l'emballage des œuvres
- la somme de 3 611.00 € (conformément à la facture ci-jointe) correspondant à l'indemnité pour les droits d'auteur photographiques.

ARTICLE 5. CONTENTIEUX

Pour toute contestation qui s'élèverait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent, avant de porter le litige devant les tribunaux compétents de rechercher un règlement à l'amiable. En cas d'échec, attribution de juridiction serait donnée aux tribunaux de Bruxelles.

Pour toute disposition non prévue explicitement par la présente convention, les parties se réfèrent aux articles du Code Civil belge concernant le prêt à usage ou le commodat ainsi qu'à la jurisprudence et la doctrine en la matière en vigueur en Belgique.

ARTICLE 6: ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de leur domicile à leur siège respectif :

- La Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland 33077 Bordeaux cedex
- pour le Musée Royal de l'Afrique Central Leuvensesteenweg, 13 3080 Tervuren

Fait à Bordeaux, le en quatre exemplaires,

Pour le prêteur,	Pour l'emprunteur,
Le Directeur,	Le Maire
Guido Gryssels	Alain Juppé

ANNEXE 1

LISTE DES OBJETS

Object Number	Object Name	Insurance value €	Frais de prêt €
EO.0.0.19832	fétiche	75.000,00	225,00
EO.0.0.21428	couteau	300.000,00	900,00
EO.0.0.22462	fétiche	200.000,00	600,00
EO.0.0.30500	masque	372.000,00	1.116,00
EO.0.0.34879	fétiche	300.000,00	900,00
EO.0.0.37340	cercueil	350.000,00	1050,00
EO.0.0.43736	bouteille	1.500,00	20,00
EO.0.0.44431	amulette	2.000,00	20,00
EO.1951.42.1	grand masque du kanda	150.000,00	450,00
EO.1951.74.225	figurine	10.000,00	30,00
EO.1951.75.1	statuette représentant un homme debout	150.000,00	450,00
EO.1953.74.5400	costume de danse	100.000,00	300,00
EO.1953.74.6348	itombwa	4.000,00	20,00
EO.1959.20.118	instrument de divination	20.000,00	60,00
EO.1961.18.1	statuette	75.000,00	225,00
EO.1963.41.1	statuette	85.000,00	255,00
EO.1965.38.1	statue	120.000,00	360,00
EO.1967.63.51	masque	5.000,00	20,00
EO.1967.63.1234	panier de féticheur	8.000,00	24,00
EO.1980.2.1616	cadre divinatoire	30.000,00	90,00
EO.2007.1.141	panier divinatoire	3.000,00	20,00
MO.0.0.7278	tambour à fente	50.000,00	150,00
SJ.2322	statue	20.000,00	60,00
Frais de dossier			250,00
		Total €	7595,00

ANNEXE 2

Hormis les conditions habituelles de présentation muséales des objets prêtés, c'est-à-dire des conditions climatiques stables de l'air ambiant des objets (température variant entre 19 et 21 $^{\circ}$ C, humidité relative variant entre 50 et 55 %) et le taux de lumière n'excédant pas les $75\mu W/L$, nous vous demandons une attention particulière pour les objets suivants :

- EO.0.0.19832
- EO.1951.42.1
- EO. 1967.63.51
- EO. 1961.18.1
- EO. 0.0.21428

Ces objets nécessitent un soclage individuel et adapté. Comme déjà convenu au préalable ces soclages seront effectués par l'intermédiaire de nos soins. En commun accord les frais relatés à ce soclage seront pris en charge par le musée d'Aquitaine.

Les deux masques avec leur costume EO.1953.74.5400 et EO.0.0.30500 seront mis sur mannequin. Le MRCAC prête les mannequins pour la durée de l'exposition. Ils resteront la propriété du MRAC.

L'objet EO.1951.74.225, statue d'animal avec cornes et pattes en pièces détachées nécessite un sol très stable vu les attaches précaires des pièces constituantes. Ils supportent mal les vibrations.

Nous vous demandons également que tous les objets soient mis sous vitrine fermée. Une exception peut être convenue pour le grand tambour à fentes MO.0.0.7278 à condition d'être protégé du toucher des visiteurs.

Musée d'Aquitaine. Dépôt d'un recueil constitué de 22 cartes de navigation maritime datant du XVIIIème siècle. Avenant à la convention. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant : Mesdames, Messieurs,

Madame Monique CAUBET, demeurant 15, Parc de Bourgailh à Pessac, a déposé au sein des collections permanentes du musée d'Aquitaine un recueil constitué de 22 cartes de navigation maritime datant du XVIIIème siècle. Ce dépôt a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal, en date du 27/03/2006 sous le n° D- 20060152, dont l'échéance est fixée au 27 mars 2011.

Or, compte tenu de l'intérêt de présenter cette œuvre au sein des collections permanentes du Musée d'Aquitaine, le déposant a décidé de reconduire à nouveau ce prêt pour une durée supplémentaire de cinq ans, soit jusqu'au 27 mars 2016.

Un avenant à la convention de dépôt est donc établi.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce document.

AVENANT A CONVENTION

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du reçue en Préfecture le ci-après dénommée « Ville de Bordeaux » d'une part,

et

Madame Monique CAUBET, domiciliée 15, Parc de Bourgailh – 33600 Pessac dénommé le déposant d'autre part,

PREAMBULE

Par convention, ayant fait l'objet d'une délibération le 27 mars 2006 sous le n° D-20060152, Madame Monique CAUBET a mis en dépôt au musée d'Aquitaine un recueil constitué de 22 cartes de navigation maritime datant du XVIIIème siècle. Or, compte tenu de l'intérêt de présenter cette œuvre au sein des collections permanentes du Musée d'Aquitaine, le prêteur a souhaité reconduire à nouveau son dépôt, dont l'échéance est fixée au 27 mars 2011.

II A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE:

Le présent avenant modifie l'article 4 de la convention initiale de la manière suivante : le dépôt consenti est reconduit pour une durée supplémentaire de cinq ans, soit jusqu'au 27 mars 2016.

Les autres dispositions contenues dans la convention de dépôt initiale ne sont pas modifiées et restent en vigueur.

Fait à Bordeaux le

Le Déposant,	Pour la Ville de Bordeaux, Le Maire,
Monique CAUBET	Alain JUPPE

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, nous avons 5 délibérations.

La délibération 26 est une délibération annuelle. Il s'agit de la programmation de la restauration des édifices classés ou inscrits à l'inventaire pour l'année 2011.

Cette liste a été définie en relation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et s'engage sur un montant de 1.332.802 euros.

Dans cette programmation on peut noter notamment la poursuite de la restauration des façades du Palais Rohan et de la Bourse du Travail.

S'agissant de la Bourse du Travail, après différents échanges, le Conseil Régional et le Conseil Général ont accepté, comme ils l'avaient fait dans les tranches précédentes, de s'associer à la Ville et à l'Etat pour continuer à restaurer ce bâtiment de façon pluriannuelle avec une intervention répartie comme suit :

40% pour l'Etat;

20 % pour chacune des collectivités : Conseil Régional, Conseil Générale de la Gironde, et la Ville de Bordeaux.

A côté de cette restauration des édifices classés ou inscrits qui ferait intervenir également le Conseil Régional dans le cadre de sa convention passée avec la Ville pour 2010 / 2014, et pour des opérations qui pour la partie 2011 ne sont pas encore arrêtées - nous y reviendrons - donc à coté de ces délibérations il y a également une délibération qui concerne la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine archéologique.

Ce sont deux opérations qui se poursuivent :

Celle de la deuxième tranche du Palais Gallien pour la suite du chantier qui a été entrepris en 2010.

Et celle de la troisième et dernière tranche de la restitution tridimensionnelle du porche roman de la Cathédrale Pey Berland, qui associe à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine avec une restitution qui aura lieu à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

Pour les 4 autres délibérations :

La délibération 27 concerne la tarification de la location du marché de Lerme et des Serrages sur la base du tarif pratiqué par la Halle des Chartrons.

Je vous invite à venir découvrir l'exposition historique très intéressante concernant ce quartier et le marché tout particulièrement qui a été décidé par le Conseil Municipal au 19^{ème} Siècle, en 1866, et dont la rénovation a été décidée également ici en 2007.

Cet espace est maintenant ouvert. Il sera géré par la Direction Générale des Affaires Culturelles et plus précisément au sein de la DGAC par la Direction du Développement, de l'Action Artistique et du Patrimoine, comme sont déjà gérés l'espace Mably, l'espace Saint-Rémi et la Halle des Chartrons pour accueillir des expositions, des manifestations culturelles et des manifestations associatives.

La délibération 28 est l'attribution d'une subvention de 800 euros à l'Association Bordeaux Rock qui a permis à 4 groupes de rock émergents à se rendre à Paris samedi dernier à la Flèche d'Or où ils se sont exprimés. Cela montre bien l'importance que joue le rock et l'histoire du rock qui impliquent Bordeaux et qui continuent à impliquer Bordeaux.

Les deux dernières délibérations concernent le Musée d'Aquitaine.

La délibération 29 : Le Musée d'Aquitaine présentera une exposition consacrée à l'art africain. Cette exposition aura lieu du 21 mars au 21 août. A cette occasion le Musée Royal de l'Afrique Centrale de Tervuren en Belgique, dont les collections concernent essentiellement l'ex-Congo Belge, passe une convention avec le Musée d'Aquitaine pour le prêt d'un certain nombre de pièces à l'occasion de cette exposition.

La délibération 30 : Il s'agit de la reconduction pour 5 ans d'un dépôt de cartes de navigation maritime du 18^{ème} Siècle qui appartient à une dame qui habite Pessac, Mme Caubet.

M. le MAIRE. -

Merci. Il y a un petit problème sur la délibération 26. On vient de découvrir que le texte qui vous a été distribué est incomplet. Il y a eu un problème à la photocopie. Cela a été rectifié en commission.

Vous avez dans vos boites aux lettres la page qui manque qui concerne les travaux au Palais Gallien et les travaux du clocher porche de la Cathédrale romane.

Il y a deux solutions : ou bien, puisque c'est passé en commission de façon exhaustive et que vous l'avez dans vos boites, on considère que vous êtes informés, ou bien vous demandez qu'on diffère ces deux paragraphes ?

Non ? Ça vous va ? Vous les avez vus ? Pas de problèmes ? OK.

Qui souhaite s'exprimer sur la 26.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Je serai très rapide, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Peut-être qu'un minimum de courtoisie serait d'insister sur l'aide du Conseil Général, du moins autant que vous insistez quand il ne s'associe pas à un projet de la Mairie.

J'aimerais profiter de cette délibération, Monsieur le Maire, pour redemander solennellement que quand il y a une convention dont l'objet concerne le public et qui est passée entre la Ville et un autre organisme, que cette convention fasse l'objet d'une délibération au Conseil Municipal.

Je fais évidemment allusion aux propos de M. ROBERT tout à l'heure. Moi je ne suis pas censé deviner ce qui se passe à la mairie de quartier quand les informations ne nous sont pas communiquées au Conseil Municipal.

Alors, évidemment...

M. le MAIRE. -

Allez... Arrêtons ce genre de polémique...

M. ROUVEYRE. -

... je prends la presse comme information. Vous noterez que quand je fais une intervention je m'appuie sur des sources. Là c'était la presse.

Quand il y a une convention, la moindre des choses c'est de la présenter en Conseil Municipal. C'est tout.

M. le MAIRE. -

On ne va pas recommencer la polémique.

Sur la 26, Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

lci nous avons un engagement de l'Etat qui est relativement correct, mais nous avons observé de manière générale, même sur les opérations de patrimoine, là aussi un désengagement qui fait qu'aujourd'hui on a des problèmes nationalement, mais aussi dans la région, avec certains métiers spécifiques : tailleur de pierre, ou de la restauration patrimoniale, à cause du manque de commandes.

Donc c'est très bien que la Ville de Bordeaux fasse ces restaurations, mais il va falloir regarder de très près ce genre de problèmes.

M. le MAIRE. -

J'entends matin, midi et soir chanter la saga du désengagement de l'Etat. L'opération Campus qui va apporter des centaines de millions à notre université, ce n'est pas un désengagement de l'Etat, l'opération du Grand Emprunt qui labellise toute une série de projets de nos universités, ce n'est pas un désengagement de l'Etat. Et je pourrais encore allonger la liste.

J'aimerais bien d'ailleurs que lorsqu'on remercie les uns et les autres on mette des logos d'une taille proportionnelle à l'effort de chaque collectivité et on verrait qu'à ce moment-là certaines idées reçues seraient remises en place.

Cela dit, je remercie chaleureusement le Conseil Général de nous aider sur ce programme, en particulier sur la Bourse du Travail, qui, je le rappelle, accueille des structures départementales syndicales.

M. DUCASSOU. -

Je ne comprends pas la remarque de M. ROUVEYRE. J'ai signalé le Conseil Général de la Gironde comme participant. Je n'ai pas refait l'historique de la sollicitation que nous avons eue envers le Conseil Général.

M. le MAIRE. -

On ne va pas le refaire non plus.

M. DUCASSOU. -

Je ne veux pas entrer dans le débat.

S'agissant de Mme VICTOR-RETALI, il n'y a pas de désengagement de l'Etat.

M. le MAIRE. -

Je l'ai dit.

M. DUCASSOU. -

Sur le patrimoine, absolument pas. Voyez les travaux qui vont démarrer à la Cathédrale, qui sont considérables, qui vont faire intervenir beaucoup d'artisans dans le domaine de l'art.

M. le MAIRE. -

Il faut qu'on avance, Monsieur l'Adjoint.

Du 26 au 30 est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, sur la 27 une interrogation concernant la belle restauration du marché de Lerme. Il semblerait que les travaux autour du marché de Lerme s'éternisent.

M. le MAIRE. -

Non, non. C'est une très belle réussite. La CUB est en train d'achever le pavage autour. C'est pratiquement achevé. Dans un mois. On a toujours des retards sur ce type de travaux.

Je crois vraiment qu'on peut saluer cette opération qui est une très belle réussite et qui je crois apporte beaucoup au quartier.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)